

TRANSAT A.T. INC.

BILANS CONSOLIDÉS

(en milliers de dollars) (non vérifiés)

	Au 31 octobre 2008	Au 31 octobre 2007 [redressé – note2]
	\$	\$
ACTIF		
Actif à court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	145 767	166 768
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fiducie ou autrement réservés [note 3]	256 697	168 196
Placements dans des PCAA [note 4]	—	142 346
Débiteurs	119 852	109 128
Impôts sur les bénéfiques à recevoir	4 095	13 037
Actifs d'impôts futurs	11 382	25 250
Stocks	11 412	8 931
Frais payés d'avance	53 259	45 981
Instruments financiers dérivés [note 5]	112 259	26 997
Tranche récupérable à moins d'un an des dépôts	32 094	31 077
Total de l'actif à court terme	746 817	737 711
Placements dans des PCAA [note 4]	86 595	—
Dépôts	18 526	17 191
Actifs d'impôts futurs	16 097	9 341
Immobilisations corporelles [note 2]	171 294	163 018
Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels [note 6]	151 803	148 515
Instruments financiers dérivés [note 5]	11 002	316
Placements et autres actifs [note 7]	63 297	4 431
	1 265 431	1 080 523
PASSIF ET AVOIR DES ACTIONNAIRES		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	282 440	281 985
Portion à court terme de la provision pour remise en état des aéronefs	23 231	20 493
Impôts sur les bénéfiques à payer	6 942	8 757
Passifs d'impôts futurs [note 2]	16 770	298
Dépôts de clients et revenus reportés	293 537	237 898
Instruments financiers dérivés [note 5]	79 831	88 469
Débeture	3 156	—
Versements sur la dette à long terme échéant à moins d'un an	16 745	48 794
Total du passif à court terme	722 652	686 694
Dette à long terme [notes 8]	133 340	39 887
Débeture	—	3 156
Provision pour remise en état des aéronefs [note 2]	13 011	11 208
Autres passifs	34 517	32 189
Instruments financiers dérivés [note 5]	10 227	6 135
Passifs d'impôts futurs [note 2]	9 692	17 802
	923 439	797 071
Avoir des actionnaires		
Capital-actions [note 9]	154 198	156 964
Bénéfices non répartis [note 2]	109 302	191 118
Surplus d'apport	4 619	1 871
Cumul des autres éléments du résultat étendu [note 10]	73 873	(66 501)
	341 992	283 452
	1 265 431	1 080 523

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires

TRANSAT A.T. INC.

ÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS

(en milliers de dollars, sauf les montants par action) (non vérifiés)

	Périodes de trois (3) mois terminées les 31 octobre		Exercices terminés les 31 octobre	
	2008	2007 [redressé – note2]	2008	2007 [redressé – note2]
	\$	\$	\$	\$
Revenus	790 424	680 418	3 512 851	3 045 917
Dépenses d'exploitation				
Coûts directs	391 424	325 965	1 933 706	1 601 652
Salaires et avantages sociaux	87 737	93 374	349 746	334 973
Carburant d'aéronefs	104 914	77 055	365 457	273 614
Commissions	32 849	31 903	174 740	186 686
Entretien d'aéronefs [note 2]	25 652	13 356	97 842	76 099
Frais d'aéroports et de navigation	24 173	24 461	90 624	86 594
Loyer d'aéronefs	12 303	12 316	48 628	48 883
Autres	82 101	80 819	324 781	299 299
	761 153	659 249	3 385 524	2 907 800
	29 271	21 169	127 327	138 117
Amortissement [note 2]	14 233	13 270	56 649	50 990
Intérêts sur la dette à long terme et la débenture	1 065	1 118	7 538	6 229
Autres intérêts et frais financiers	924	710	1 758	1 929
Revenus d'intérêts	(3 378)	(4 390)	(16 172)	(19 745)
Variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés liés aux achats de carburant d'aéronefs	120 749	(13 633)	106 435	(26 577)
Perte (gain) de change sur les éléments monétaires à long terme	2 297	(785)	2 295	(3 023)
Radiation d'écart d'acquisition	—	3 900	—	3 900
Dévaluation des placements dans des PCAA [note 4]	13 790	11 200	45 927	11 200
Gain sur rachat d'actions privilégiées d'une filiale [note 6]	—	—	(1 605)	—
Quote-part de la perte nette (du bénéfice net) des sociétés satellites	1 029	(8)	427	(651)
	150 709	11 382	203 252	24 252
Bénéfice (perte) avant les postes suivants	(121 438)	9 787	(75 925)	113 865
Impôts sur les bénéfices (récupération)				
Exigibles	939	(213)	19 565	28 222
Futurs	(44 508)	3 325	(48 766)	6 403
	(43 569)	3 112	(29 201)	34 625
Bénéfice (perte) avant part des actionnaires sans contrôle dans les résultats de filiales	(77 869)	6 675	(46 724)	79 240
Part des actionnaires sans contrôle dans les résultats de filiales	(277)	(50)	(3 287)	(737)
Bénéfice net (perte nette) de la période	(78 146)	6 625	(50 011)	78 503
Bénéfice (perte) par action [note 9]				
De base	(2,41)	0,20	(1,51)	2,33
Dilué(e)	(2,41)	0,20	(1,51)	2,30

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires

TRANSAT A.T. INC.

ÉTATS CONSOLIDÉS DES BÉNÉFICES NON RÉPARTIS
(en milliers de dollars) (non vérifiés)

	Exercices terminés les 31 octobre	
	2008	2007
		[redressé – note2]
	\$	\$
Bénéfices non répartis au début de l'exercice, solde déjà reporté	190 534	142 116
Modification d'une convention comptable [note 2]	584	2 561
Bénéfices non répartis au début de l'exercice	191 118	144 677
Bénéfice net (perte nette) de l'exercice	(50 011)	78 503
Prime versée au rachat d'actions [note 9]	(19 864)	(20 561)
Dividendes	(11 941)	(11 501)
Bénéfices non répartis à la fin de l'exercice	109 302	191 118

TRANSAT A.T. INC.

ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT ÉTENDU
(en milliers de dollars) (non vérifiés)

	Périodes de trois (3) mois terminées les 31 octobre		Exercices terminés les 31 octobre	
	2008	2007	2008	2007
		[redressé – note2]		[redressé – note2]
	\$	\$	\$	\$
Bénéfice net (perte nette) de la période	(78 146)	6 625	(50 011)	78 503
Autres éléments du résultat étendu				
Variation de la juste valeur des dérivés désignés comme couverture des flux de trésorerie	101 163	(65 217)	134 592	(85 423)
Reclassement dans les résultats	2 966	3 049	61 560	(2 159)
Impôts futurs	(33 984)	19 970	(63 852)	28 546
	70 145	(42 198)	132 300	(59 036)
Pertes sur dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie avant le 1 ^{er} novembre 2006, reclassées dans les résultats nets au cours de la période	—	2 652	522	18 030
Impôts futurs	—	(875)	(172)	(5 950)
	—	1 777	350	12 080
Gains (pertes) de change sur conversion des états financiers des établissements étrangers autonomes dus à (l'appréciation) la dépréciation en date d'arrêtés des comptes du dollar canadien face à l'euro, à la livre sterling et au dollar américain	(2 211)	(7 006)	7 724	(7 132)
	67 934	(47 427)	140 374	(54 088)
Résultat étendu de la période	(10 212)	(40 802)	90 363	24 415

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires

TRANSAT A.T. INC.

ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en milliers de dollars) (non vérifiés)

	Périodes de trois (3) mois terminées les 31 octobre		Exercices terminés les 31 octobre	
	2008	2007	2008	2007
	\$	Redressé \$	\$	Redressé \$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION				
Bénéfice net (perte nette) de la période	(78 146)	6 625	(50 011)	78 503
Imputations à l'exploitation ne nécessitant pas de sorties (retrées) de fonds :				
Amortissement	14 233	13 270	56 649	50 990
Variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés liés aux achats de carburant d'aéronefs	120 749	(13 633)	106 435	(26 577)
Perte (gain) de change sur les éléments monétaires à long terme	2 297	(785)	2 295	(3 023)
Radiation d'écart d'acquisition	—	3 900	—	3 900
Variation de la juste valeur des placements dans des PCAA	13 790	11 200	45 705	11 200
Perte sur disposition de placements dans des PCAA	—	—	222	—
Gain sur rachat d'actions privilégiées d'une filiale	—	—	(1 605)	—
Quote-part de la perte nette (du bénéfice net) des sociétés satellites	1 029	(8)	427	(651)
Part des actionnaires sans contrôle dans les résultats de filiales	277	50	3 287	737
Impôts futurs	(44 508)	3 325	(48 766)	6 403
Charge de retraite	765	934	3 075	2 809
Charge de rémunération liée au régime d'options d'achat d'actions	1 044	644	3 012	1 577
	31 530	25 522	120 725	125 868
Variation nette des soldes hors caisse du fonds de roulement liés à l'exploitation	(91 744)	(64 557)	29 284	17 324
Variation nette des autres actifs et passifs liés à l'exploitation	(817)	(2 930)	675	(883)
Variation nette de la provision pour remise en état des aéronefs	(28)	(12 776)	4 541	(7 852)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	(61 059)	(54 741)	155 225	134 457
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT				
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(22 637)	(17 957)	(64 901)	(52 702)
Trésorerie et équivalents de trésorerie de sociétés acquises	—	2 180	—	5 607
Contrepartie versée pour des sociétés acquises	—	(751)	(59 559)	(8 162)
Variation nette des placements dans des PCAA	—	(114 745)	10 778	(153 546)
Variation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie en fiducie ou autrement réservés	(43 852)	16 751	(88 501)	35 417
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(66 489)	(114 522)	(202 183)	(173 386)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT				
Augmentation de la dette à long terme	(8 928)	39 887	60 491	39 887
Remboursement de la dette à long terme	27 847	(6)	(10 565)	(26 088)
Produit de l'émission d'actions	375	731	1 970	6 816
Rachat d'actions	—	(2 369)	(24 864)	(23 944)
Dividendes	(2 945)	(3 022)	(11 941)	(11 501)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	16 349	35 221	15 091	(14 830)
Incidence des fluctuations de taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	(2 675)	3 130	10 866	5 640
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(113 874)	(130 912)	(21 001)	(48 119)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période	259 641	297 680	166 768	214 887
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période	145 767	166 768	145 767	166 768
Informations supplémentaires				
Impôts sur les bénéfices payés	1 586	3 437	11 865	43 391
Intérêts payés	121	48	6 821	6 774

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires

[Les montants sont exprimés en milliers à l'exception du capital-actions, des options, et des montants par option et par action]

[non vérifiés]

Note 1 : Base de présentation

Les états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés ont été préparés par la société conformément aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada pour les états financiers intermédiaires et suivent les mêmes conventions et méthodes comptables que les plus récents états financiers annuels, à l'exception des nouvelles conventions comptables décrites à la note 2. De l'avis de la direction, tous les ajustements nécessaires à une image fidèle sont reflétés dans les états financiers consolidés intermédiaires. Ces ajustements sont normaux et récurrents. Les activités de la société sont saisonnières, par conséquent les résultats d'exploitation des périodes intermédiaires ne reflètent pas nécessairement proportionnellement les résultats de l'exercice entier. Les états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés doivent être lus avec les états financiers consolidés annuels vérifiés et les notes y afférentes inclus dans le rapport annuel de la société de l'exercice 2007. Certains chiffres correspondants ont été reclassés afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice en cours.

Note 2 : Nouvelles conventions comptables

Coûts pour remise en état des aéronefs

Le 1^{er} novembre 2007, la société a modifié sa méthode comptable relativement à la comptabilisation des coûts pour remise en état des aéronefs. Jusqu'au 31 octobre 2007, la société comptabilisait ses coûts selon la méthode d'établissement de courus « *Accrued-in-advance method* », tel que décrit à la note 2 des états financiers vérifiés du 31 octobre 2007, et ce, conformément aux méthodes comptables suggérées dans le guide américain *Audits of Airlines* publié par l'*American Institute of Certified Public Accountants*.

Le 8 septembre 2006, le *Financial Accounting Standards Board* [«FASB»] a publié le *FASB Staff Position* [«FSP»] *AUG AIR-1, Accounting for Planned Major Maintenance Activities*. Ce FSP a modifié le guide *Audits of Airlines* afin d'exclure l'utilisation de la méthode d'établissement de courus comme méthode acceptable. Ce FSP est applicable à toutes les sociétés pour les exercices ouverts à compter du 15 décembre 2006.

Par conséquent, à compter du 1er novembre 2007, la société a abandonné la méthode de l'établissement de courus et comptabilise les coûts pour remise en état des aéronefs comme suit :

Aéronefs loués

En vertu des baux, la société est tenue de maintenir les aéronefs en bon état et suivre le plan d'entretien. La société comptabilise l'obligation d'entretien des aéronefs loués en fonction du degré d'utilisation jusqu'au prochain entretien. L'obligation est ajustée pour tout changement dans les coûts prévus de l'entretien afférent. Selon le type d'entretien, le degré d'utilisation est déterminé en fonction des cycles, des heures de vols ou du passage du temps entre chaque entretien. L'excédent de

l'obligation pour entretien sur les dépôts d'entretien aux bailleurs effectués et non réclamés est présenté au passif sous la rubrique «Provision pour remise en état des aéronefs loués».

Aéronefs acquis

Lors de l'acquisition d'un aéronef, une portion du coût est allouée à la catégorie « entretiens majeurs », laquelle est afférente aux coûts de remise en état des cellules, des moteurs et des trains d'atterrissages. Les aéronefs et les entretiens majeurs sont amortis en tenant compte de leur valeur résiduelle estimative prévue. Les aéronefs sont amortis selon la méthode d'amortissement linéaire sur des périodes variant de 7 à 10 ans alors que les entretiens majeurs, selon le type d'entretien, sont amortis selon la méthode d'amortissement linéaire ou en fonction de l'utilisation de l'aéronef correspondant jusqu'au prochain entretien majeur afférent. Les coûts des entretiens majeurs subséquents sont capitalisés à titre d'entretiens majeurs et amortis selon leur type. Les coûts des autres entretiens, y compris les réparations imprévues, sont constatés au résultat net lorsque ceux-ci sont engagés.

Ce changement de convention comptable a été comptabilisé rétroactivement avec retraitement des périodes antérieures. L'application de ces nouvelles normes s'est traduite, le 1er novembre 2006 par une augmentation des bénéfices non répartis de 2 561 \$ et, au 31 octobre 2007, par une diminution nette des immobilisations corporelles de 16 982 \$, une diminution de la provision pour remise en état des aéronefs de 17 826 \$, une augmentation du passif d'impôts futurs de 260 \$ et une augmentation des bénéfices non répartis de 584 \$. Pour la période de trois mois et l'exercice terminés le 31 octobre 2007, l'application de ces nouvelles normes s'est traduite par une diminution de la dépense d'entretien de 714 \$ et 5 047 \$ respectivement, une augmentation de l'amortissement des immobilisations corporelles de 2 260 \$ et 8 017 \$ et une diminution de la charge d'impôts futurs de 516 \$ et 993 \$, soit une diminution du bénéfice net de 1 030 \$ et 1 977 \$ respectivement et de 0,03 \$ sur le bénéfice dilué par action pour la période de trois mois et de 0,06 \$ sur le bénéfice dilué par action pour l'exercice terminé le 31 octobre 2007. Également pour la période de trois mois et l'exercice terminés le 31 octobre 2007, l'application de ces nouvelles normes s'est traduite par une augmentation des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et une diminution des flux de trésorerie liés aux activités d'investissement de 5 169 \$ et 12 629 \$ respectivement.

La société aurait également pu choisir de comptabiliser au résultat net les coûts d'entretien de ses aéronefs acquis, au fur et à mesure que ceux-ci sont engagés. La société est d'avis que les conventions adoptées fournissent une meilleure information aux utilisateurs des états financiers.

Autres normes

L'ICCA a publié les normes comptables suivantes qui sont entrées en vigueur le 1er novembre 2007 pour la société, soit les chapitres 3862 « Instruments financiers – informations à fournir », 3863 « Instruments financiers – présentation », 1535 « Informations à fournir concernant le capital » et 1506 « Modifications comptables ».

Les chapitres 3862 et 3863 remplacent le chapitre 3861 « Instruments financiers – informations à fournir et présentation » et mettent l'accent sur la divulgation des risques associés aux instruments financiers, y compris les instruments de couverture et leur gestion.

Le chapitre 1535 exige que la société donne des informations supplémentaires sur la gestion de son capital et de sa conformité aux exigences en matière de capital si elle est soumise à des obligations extérieures.

Le chapitre 1506 fournit notamment des directives pour justifier un changement de convention comptable, le traitement approprié selon les circonstances et la divulgation requise.

Modifications futures de conventions comptables

En février 2008, l'ICCA a publié le chapitre 3064 « Écarts d'acquisition et actifs incorporels », qui remplacera, à compter du 1er novembre 2008 pour la société, le chapitre 3062 « Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels », et le chapitre 3450 « Frais de recherche et de développement ». Ce nouveau chapitre établit des normes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et d'information applicables aux écarts d'acquisition et aux actifs incorporels. L'application de ces nouvelles normes se traduira le 1er novembre 2007 par une diminution approximative des bénéfices non répartis de 4 200 \$ et, au 31 octobre 2008, par une diminution approximative des frais payés d'avances de 7 800 \$, une diminution des autres actifs de 800 \$, une diminution des passifs d'impôts futurs de 2 800 \$ et une diminution des bénéfices non répartis de 1 600 \$ relativement à certains frais de commercialisation liés aux saisons à venir. Ces frais étaient auparavant comptabilisés au résultat net des saisons afférentes et les frais de mise en exploitation des aéronefs étaient auparavant reportés et amortis sur une période n'excédant pas 5 ans.

Également en février 2008, le Conseil des normes comptables du Canada (CNC) a confirmé que les PCGR du Canada, tels qu'ils sont utilisés par les entreprises ayant une obligation publique de rendre des comptes, seront remplacés, à compter des exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2011, par les Normes internationales d'information financière (IFRS). La société devra présenter ses états financiers intermédiaires et annuels de l'exercice se terminant le 31 octobre 2012 selon les IFRS. La société élabore actuellement son plan de conversion aux IFRS. Ce plan visera entre autres à identifier les différences entre les IFRS et les conventions comptables de la société, à en évaluer les incidences et, le cas échéant, à analyser les diverses conventions que la société pourrait choisir d'appliquer.

Note 3 : Trésorerie et équivalents de trésorerie en fiducie ou autrement réservés

Au 31 octobre 2008, la trésorerie et équivalents de trésorerie en fiducie ou autrement réservés incluent 210 481 \$ [168 196 \$ au 31 octobre 2007] de fonds reçus de clients pour lesquels les services n'avaient pas été rendus et 46 216 \$ [nil au 31 octobre 2007] qui était cédé en nantissement de lettres de crédit et de contrats de change.

Note 4 : Placements dans des PCAA

Au 31 octobre 2008, la société détenait un portefeuille de papiers commerciaux adossés à des actifs (« PCAA ») émis par plusieurs fiducies ayant une valeur nominale globale de 143 500 \$. Au milieu du mois d'août 2007, le marché canadien des PCAA émis par des tiers a souffert d'une crise des liquidités. Depuis ce temps, aucune transaction portant sur des titres détenus par la société n'a été conclue sur un marché actif.

Le 16 août 2007, à la suite de la crise des liquidités, un groupe d'institutions financières et d'autres parties ont convenu, en vertu de l'accord de Montréal [l'« accord »], d'une période de moratoire relativement aux PCAA vendus par 23 émetteurs de conduits. Un comité d'investisseurs pancanadien a été par la suite mis sur pied pour surveiller la restructuration ordonnée de ces instruments pendant la période de moratoire.

Le 17 mars 2008, le comité pancanadien a obtenu une ordonnance de la Cour supérieure de justice de l'Ontario en vertu des dispositions de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des

compagnies (LACC) établissant une procédure d'approbation par les porteurs de billets du plan de restructuration déposé par le comité. Selon les termes de la LACC, le plan doit être approuvé par une majorité simple de porteurs de billets de même que par les porteurs de billets qui représentent au moins 66 2/3 % du montant total agrégé des capitaux de PCAA affectés.

Le 20 mars 2008, le comité a rendu disponible le plan de restructuration et d'autres documents pertinents. Compte tenu de l'information rendue disponible, la société a effectué la répartition suivante de la valeur nominale de ses PCAA :

- La société détient 114 848 \$ de PCAA adossés à des actifs synthétiques, ou une combinaison d'actifs synthétiques et traditionnels titrisés, qui seront restructurés en billets à taux variable venant à échéance jusqu'au 31 décembre 2016. La société prévoit recevoir des billets de remplacement à la valeur nominale comme suit :
 - Catégorie A-1 : 35 217 \$
 - Catégorie A-2 : 64 997 \$
 - Catégorie B : 11 188 \$
 - Catégorie C : 3 446 \$
- La société détient 12 652 \$ de PCAA qui sont adossés principalement à des actifs en sous-prime aux États-Unis et qui seront restructurés sur une base de série par série, chaque série maintenant son exposition séparée à ses propres actifs et venant à échéance jusqu'en 2037.
- La société détient 16 000 \$ de PCAA adossés exclusivement à des actifs traditionnels titrisés qui seront restructurés sur une base de série par série, chaque fiducie ou série conservant ses propres actifs et venant à échéance jusqu'en 2016.

Le 25 avril 2008, le plan de restructuration proposé par le comité pancanadien des investisseurs de PCAA a été approuvé par les porteurs de billets. Le 5 juin 2008, la Cour supérieure de justice de l'Ontario a homologué le plan de restructuration du comité. Le 25 juin 2008, certains détenteurs de PCAA ont fait appel de la décision de la Cour supérieure de justice de l'Ontario auprès de la Cour d'appel de l'Ontario. Le 18 août 2008, la Cour d'appel de l'Ontario a confirmé la décision de la Cour supérieure de justice de l'Ontario approuvant le plan de restructuration du comité. Le 29 août 2008, certains détenteurs de PCAA ont fait appel de la décision de la Cour d'appel de l'Ontario auprès de la Cour suprême du Canada. Le 19 septembre 2008, la Cour suprême du Canada a rejeté le pourvoi en appel présenté par certains détenteurs de PCAA. À la suite de ce jugement, le comité pancanadien des investisseurs de PCAA a annoncé que le processus pour remettre les titres de PCAA existants en échange des nouveaux billets restructurés avait commencé.

Compte tenu de l'information rendue disponible au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2008, des changements survenus dans les conditions de marché du crédit et de la revue des hypothèses utilisées compte tenu de ces nouvelles informations, la société a procédé à une nouvelle évaluation de la juste valeur de ses placements dans des PCAA.

Faute de marché actif pour les titres de PCAA, la direction de la société a estimé la juste valeur de ces actifs en actualisant les flux de trésorerie futurs qui ont été déterminés à l'aide d'un modèle d'évaluation qui prend en compte les meilleures estimations par la direction qui se fondent autant que possible sur des données de marché observables, telles que le risque de crédit attribuable aux actifs sous-jacents, les taux d'intérêt en vigueur sur le marché en cause, les montants à recevoir, les dates d'échéance et l'hypothèse d'une forte probabilité que le processus de restructuration de l'accord se concrétisera au début de l'année 2009.

Aux fins de l'estimation des flux de trésorerie futurs, la société a estimé que les instruments financiers à long terme issus de la conversion de ses PCAA procureraient des rendements d'intérêt de 0,0 % à 4,8 % (taux moyen pondéré de 2,6 %), selon le type de séries. Ces flux de trésorerie futurs ont été actualisés, selon le type de séries, sur des périodes variant de 5 à 28 ans (période moyenne pondérée de 7,2 ans) et selon des taux d'actualisation variant de 6,7 % à 103,6 % (taux moyen pondéré de 17,4 %) qui tiennent comptes de la liquidité. La société a également tenu compte de la part estimative de la société des coûts de restructuration associés à l'accord.

Par suite de l'évaluation, la société a constaté, au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2008, une dévaluation additionnelle de ses placements dans des PCAA de 45 705 \$ (dévaluation de 11 200 \$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2007). La provision pour dévaluation totalise 56 905 \$ au 31 octobre 2008. La dévaluation des placements dans des PCAA comprend également une perte de 222 \$ à la suite de la réalisation, pour une contrepartie en espèce de 10 778 \$, d'un placement d'une valeur nominale de 11 000 \$ survenue en décembre 2007.

Une variation à la hausse (baisse) de 1 % (100 points de base) des taux d'actualisation estimés entraînerait une diminution (augmentation) de la juste valeur estimative des PCAA détenus par la société d'environ 4 500 \$.

L'estimation de la juste valeur des investissements en PCAA effectuée par la société au 31 octobre 2008 est entourée d'une grande incertitude. Bien que la direction juge sa technique d'évaluation appropriée dans les circonstances, des modifications aux principales hypothèses pourraient avoir une incidence importante sur la valeur des titres de PCAA au cours du prochain exercice. La résolution de ces incertitudes pourrait faire en sorte que la valeur définitive de ces placements s'écarte considérablement des meilleures estimations actuelles de la direction, et l'ampleur de cet écart pourrait influencer grandement sur nos résultats financiers.

La crise des liquidités qui frappe le marché canadien du PCAA émis par des tiers n'a pas eu d'incidence notable sur l'exploitation de la société. La société détient ou à accès aux fonds nécessaires pour remplir toutes ses obligations financières, d'exploitation ou réglementaires. Les fonds en fiducie, qui représentent les dépôts des clients, ainsi que les fonds disponibles, sont détenus à titre d'encaisse ou investis dans des instruments liquides [surtout de l'encaisse et des dépôts à terme] auprès d'un large éventail d'institutions financières importantes et ne sont nullement exposés à la crise du marché du PCAA.

Note 5 : Instruments financiers

Classement des instruments financiers

Le classement des instruments financiers, autres que les instruments financiers dérivés désignés comme couvertures, ainsi que leur valeur comptable et leur juste valeur, au 31 octobre 2008, se détaillent comme suit :

	Valeur comptable			Juste valeur
	Détenus à des fins de transactions \$	Prêts et créances \$	Total \$	\$
Actifs financiers				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	145 767	—	145 767	145 767
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fiducie ou autrement réservés	256 697	—	256 697	256 697
Débiteurs	—	119 852	119 852	119 852
Placement dans des PCAA	86 595	—	86 595	86 595
Instruments financiers dérivés – Contrats d’achat à terme et autres instruments financiers dérivés liés au carburant	8 498	—	8 498	8 498
	497 557	119 852	617 409	617 409

	Valeur comptable			Juste valeur
	Détenus à des fins de transactions \$	Autres passifs financiers \$	Total \$	\$
Passifs financiers				
Créditeurs et charges à payer	—	282 440	282 440	282 440
Dette à long terme	—	150 085	150 085	150 085
Débiteure	—	3 156	3 156	3 156
Instruments financiers dérivés – Contrats d’achat à terme et autres instruments financiers dérivés liés au carburant	88 215	—	88 215	88 215
	88 215	435 681	523 896	523 896

Juste valeur des instruments financiers

Au 31 octobre 2008, les valeurs comptables des actifs financiers classés comme prêts et créances, composés essentiellement des débiteurs, et des passifs financiers à court terme classés comme autres passifs financiers se rapprochent de leur juste valeur compte tenu de leur réalisation prévue à court terme. Les valeurs comptables des autres passifs financiers à long terme se rapprochent de leur juste valeur compte tenu qu'ils sont assujettis à des conditions, y compris des taux d'intérêt variables, similaires à celles que la société pourrait obtenir pour des instruments ayant des termes similaires.

La juste valeur des instruments financiers dérivés correspond au montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleines concurrences. La société établit la juste valeur de ses instruments financiers dérivés en utilisant le cours acheteur ou le cours vendeur, selon ce qui est approprié, sur le marché actif le plus avantageux auquel la société a un accès immédiat. Si le marché d'un instrument financier dérivé n'est pas actif, la société établit la juste valeur par l'application de techniques d'évaluation, telles l'utilisation des informations disponibles sur des transactions portant sur des instruments identiques en substance, par l'analyse des flux de trésorerie actualisés ou autres techniques, le cas échéant. La société s'assure, dans la mesure du possible, d'intégrer les facteurs que des intervenants sur le marché prendraient en considération pour fixer un prix et que la technique d'évaluation est conforme aux méthodes économiques acceptées pour la fixation du prix d'instruments financiers.

La valeur comptable des instruments financiers dérivés au 31 octobre 2008 se détaille comme suit :

	Actif \$	Passif \$
Instruments financiers dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie		
Contrats de change à terme	111 448	1 843
Instruments financiers dérivés désignés comme couvertures de juste valeur		
Contrats de change à terme	3 315	—
Instruments financiers dérivés classés comme détenus à des fins de transaction		
Contrats d'achat à terme et autres instruments financiers dérivés liés au carburant	8 498	88 215
	123 261	90 058

Gestion des risques découlant des instruments financiers

Dans le cours normal de ses affaires, la société est exposée au risque de marché, principalement le risque de variation de taux de change de certaines devises, le risque de variation des prix du carburant et le risque de taux d'intérêt. La société gère ces expositions au risque sur une base continue. Afin de limiter les incidences sur ses revenus, ses dépenses et ses flux de trésorerie, découlant de la fluctuation des taux de change, des prix du carburant et des taux d'intérêt, la société peut recourir à l'utilisation de divers instruments financiers dérivés. La direction de la société est responsable de l'établissement des niveaux de risques acceptables et elle n'utilise les instruments financiers dérivés qu'aux fins de gestion de ses risques, des engagements ou obligations existants ou prévus qu'elle prévoit effectuer compte tenu de son expérience passée.

Risque de change

La société est exposée, principalement en raison de ses nombreuses ententes avec des fournisseurs étrangers, de ses baux d'aéronefs et de moteurs, des achats de carburant, de sa dette à long terme et de ses revenus en devises étrangères, et en raison des fluctuations des taux de change en ce qui concerne principalement le dollar américain, l'euro et la livre sterling par rapport au dollar canadien et à l'euro. Environ 30 % des coûts de la société sont effectués avec une devise autre que la monnaie de mesure de l'unité d'exploitation qui encoure les coûts alors qu'un pourcentage négligeable des revenus est réalisé avec une devise autre que la monnaie de mesure de l'unité d'exploitation qui effectue la vente. Afin de préserver la valeur des engagements et des transactions anticipées, la société conclut des contrats de change à terme pour l'achat et/ou la vente de devises, en fonction de l'évolution anticipée des taux de change, dont l'échéance est généralement de moins de deux ans, et ce, en conformité avec sa politique de gestion des risques de devises.

Le tableau suivant résume la position nette, en dollars canadiens, des actifs financiers et passifs financiers de la société et de ses filiales en devises, autres que leur monnaie de mesure des états financiers, au 31 octobre 2008, en fonction de leur monnaie de mesure des états financiers :

Actif net (Passif net)	Dollar américain \$	Euro \$	Livre sterling \$	\$	Autres devises \$	Total \$
Monnaie de mesure des états financiers des sociétés du groupe						
Euro	4 499	—	(161)	51	(4 169)	220
Livre sterling	1 345	1 935	—	12 154	—	15 434
Dollar canadien	(45 153)	(1 629)	(288)	—	(1 471)	(48 541)
Autres devises	(884)	1 546	—	(18)	(167)	477
Total	(40 193)	1 852	(449)	12 187	(5 807)	(32 411)

Le 31 octobre 2008, si le dollar canadien avait varié de 5 %, à la hausse ou à la baisse, en comparaison avec les autres devises, avec l'hypothèse que toutes les autres variables demeurent constantes, le résultat net de la société pour l'exercice terminé le 31 octobre 2008 aurait été respectivement supérieur ou inférieur de 7 400 \$ alors que les autres éléments du résultat étendu auraient respectivement été inférieurs ou supérieurs de 32 800 \$.

Risque de variation des prix du carburant

La société est particulièrement exposée aux fluctuations des prix du carburant. Étant donné les pressions concurrentielles au sein de l'industrie, rien ne garantit que la société serait en mesure de répercuter toute augmentation des prix du carburant à ses clients en augmentant les tarifs et, le cas échéant, qu'une augmentation de tarifs suffirait à contrebalancer les coûts accrus de carburant, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur ses activités, sur sa situation financière ou sur ses résultats d'exploitation. Afin de se protéger contre les augmentations subites et importantes des prix du carburant, la société s'est dotée d'une politique de gestion des risques de carburant qui autorise l'utilisation de contrats à terme, et d'autres types d'instruments financiers dérivés, dont l'échéance est généralement de moins de deux ans.

Le 31 octobre 2008, si les prix du carburant avaient varié de 10 %, à la hausse ou à la baisse, avec l'hypothèse que toutes les autres variables demeurent constantes, le résultat net de la société pour la

période de trois mois et l'exercice terminés le 31 octobre 2008 aurait été respectivement supérieur ou inférieur de 18 600 \$.

Au 31 octobre 2008 46 % des besoins estimatifs de l'exercice 2009 et 10 % des besoins estimatifs de l'exercice 2010 étaient couverts par des instruments financiers dérivés liés au carburant (50 % des besoins estimatifs de l'exercice 2008 et 2 % des besoins estimatifs de l'exercice 2009 étaient couverts au 31 octobre 2007).

Risque de taux d'intérêt

La société est exposée aux fluctuations des taux d'intérêt, principalement en raison de ses dettes à long terme à taux variables. La société gère son exposition aux fluctuations de taux d'intérêt et pourrait, le cas échéant, conclure des accords de swaps consistant à échanger des taux variables pour des taux fixes.

Les fluctuations des taux d'intérêt pourraient également avoir une incidence sur les revenus d'intérêts que la société tire de sa trésorerie et de ses équivalents de trésorerie. La société s'est dotée d'une politique de placement dont les objectifs sont de préserver le capital, la liquidité des instruments et d'obtenir un rendement raisonnable. La politique précise les types d'instruments d'investissement permis, leur concentration, leur cote de crédit acceptable et leur échéance maximum.

Le 31 octobre 2008, si les taux d'intérêt avaient varié de 25 points de base, à la hausse ou à la baisse, avec l'hypothèse que toutes les autres variables demeurent constantes, le résultat net de la société pour la période de trois mois et l'exercice terminés le 31 octobre 2008 aurait été respectivement supérieur ou inférieur de 160 \$ et de 600 \$.

Risque de crédit

Le risque de crédit provient principalement d'une éventuelle incapacité des clients à satisfaire leurs obligations. Les débiteurs proviennent généralement de la vente de vacances à forfait à des particuliers par l'entremise d'agences de voyages et de la vente de sièges à des voyageurs géographiquement dispersés. Aucun client ne représente plus de 10 % du solde des débiteurs. Au 31 octobre 2008, environ 6 % des débiteurs était impayés depuis plus de 90 jours après la date exigible, tandis qu'environ 80 % était en règle, moins de 30 jours. Il ne s'est jamais produit que la société doive radier un montant appréciable de débiteurs. À l'exception des placements dans des PCAA, la société estime ne pas être soumise à une concentration importante du risque de crédit. Le risque de crédit maximum auquel la société est exposée au 31 octobre 2008 correspond à la juste valeur des équivalents de trésorerie, des placements dans des PCAA et des débiteurs.

Risque de contrepartie

La société est exposée au risque que les parties avec lesquels elle conclut des contrats ne soient pas en mesure de respecter leurs engagements. Le risque de contrepartie inclut le risque lié à l'émetteur de titres, le risque d'exécution sur instruments financiers dérivés ainsi que le risque de crédit sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie. La société minimise son exposition au risque lié à l'émetteur en n'investissant que dans des produits bénéficiant d'une cote de crédit minimale de R1-Mid ou mieux (selon Dominion Bond Rating Service (DBRS)), A1 (selon Standard & Poor's) ou P1 (selon Moody's) en plus d'être cotés par un minimum de deux firmes de cotation. De plus, la société tente de minimiser son risque en ne concluant des contrats qu'avec des institutions financières de grande envergure ayant des cotes de crédit appropriées. L'exposition à ces risques est étroitement surveillée

et contenue dans les limites dictées par les différentes politiques de la société. La société réexamine ses politiques de façon régulière.

La direction est d'avis que le risque de contrepartie lié aux instruments financiers dérivés est adéquatement contrôlé, puisqu'elle conclut des contrats uniquement avec des institutions financières de grande envergure ayant des cotes de crédit appropriées. Le risque auquel est exposée la société en ce qui concerne les instruments financiers dérivés se limite au coût de remplacement des contrats aux cours du marché, dans l'éventualité d'un défaut de contrepartie. La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont investis de façon diversifiée auprès de sociétés bénéficiant d'une cote de crédit de haute qualité.

Risque de liquidité

La société est exposée au risque de ne pas être en mesure d'honorer ses engagements financiers dans les délais établis aux termes de ses engagements et à un prix raisonnable. La société dispose d'un département de trésorerie qui a comme responsabilité, entre autres, de s'assurer d'une saine gestion des liquidités disponibles, du financement et du respect des échéances à l'échelle consolidée de la société. Sous la supervision de la haute direction, le département de trésorerie gère la liquidité de la société en fonction des prévisions financières et des flux de trésorerie anticipés.

Le tableau suivant résume les échéances des passifs financiers de la société en date du 31 octobre 2008 :

	Échéance de moins d'un an \$	Échéance de un à deux ans \$	Échéance de deux à cinq ans \$	Total \$
Créditeurs et charges à payer	282 440	—	—	282 440
Instruments financiers dérivés	79 831	10 227	—	90 058
Dette à long terme	16 745	17 280	116 060	150 085
Débeture	3 156	—	—	3 156
Total	382 172	27 507	116 060	525 739

Gestion du risque de capital

Les objectifs de la société en termes de gestion du capital sont d'abord d'assurer la pérennité de celle-ci afin de pouvoir poursuivre son exploitation, de fournir un rendement à ses actionnaires, de fournir des avantages à ses autres parties prenantes et de maintenir une structure de capital la plus optimale possible afin de réduire le coût en capital.

La société gère sa structure de capital en fonction de la conjoncture économique. Afin de maintenir ou d'ajuster sa structure de capital, la société peut décider d'ajuster le montant de dividendes versés aux actionnaires, de remettre du capital à ses actionnaires et de racheter de ses actions sur le marché ou émettre de nouvelles actions.

La société effectue le suivi de sa structure en capital en utilisant le ratio dette/équité rajusté. Ce ratio se calcule comme suit : dette nette / avoir des actionnaires. La dette nette est égale à la somme de la dette à long terme, de la débeture et des ententes hors bilan, excluant les ententes avec les

fournisseurs, moins la trésorerie et équivalents de trésorerie (non détenus en fiducie ou autrement réservés) et les placements dans des PCAA.

La stratégie de la société est de maintenir un ratio dette/équité inférieur à 1. Le calcul du ratio dette/équité en date du 31 octobre 2008 se résume comme suit :

	\$
Dette nette	
Dette à long terme	150 085
Débeture	3 156
Ententes hors bilan	297 094
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(145 767)
Placements dans des PCAA	(86 595)
	<u>217 973</u>
Avoir des actionnaires rajustés	
Avoir des actionnaires	341 992
Ratio dette / équité	63,7%

Les facilités de crédit de la société sont assorties de certaines clauses restrictives incluant entre autre un ratio d'endettement et un ratio de couverture des frais fixes. Ces ratios sont suivis par la direction et ensuite soumis trimestriellement au conseil d'administration de la société. Au 31 octobre 2008, la société respecte ces ratios. À l'exception des clauses restrictives liées aux facilités de crédit, la société n'est soumise à aucune exigence en matière de capital imposée par des tiers.

Note 6 : Acquisition d'entreprises

Au cours des exercices terminés les 31 octobre 2007 et 2008, la société a procédé à des acquisitions d'entreprises. Ces acquisitions ont été comptabilisées selon la méthode de l'acquisition, et les résultats des entreprises acquises ont été consolidés à compter de leur date d'acquisition respective, sauf mention contraire.

2008

Au cours de l'exercice, un gain de 1 605 \$ a été constaté à la suite du rachat, par la filiale Travel Superstore, d'actions classées avec les autres passifs pour une contrepartie de 330 \$ alors que la valeur comptable de ces actions s'établissait à 1 935 \$. À la suite de cette transaction, le pourcentage de détention de la société dans cette filiale est passé de 50,1 % à 64,6 %.

En 2008, la société a payé une contrepartie additionnelle de 2 502 € [3 994 \$] dans le cadre de l'acquisition de L'Européenne de Tourisme (Amplitude Internationale) survenue en 2007 et un écart d'acquisition additionnel de 1 756 \$ a été comptabilisé.

2007

Le 1^{er} mai 2007, la société a acquis, pour une contrepartie au comptant de 1 264 € [1 921 \$], le solde des actions [30%] d'Air Consultants B.V. (ACE). Un écart d'acquisition de 2 108 \$ a été constaté à la suite de cette opération. Depuis cette date, ACE est maintenant une filiale détenue en propriété exclusive.

Le 11 juillet 2007, la société a acquis la totalité des actions émises et en circulation du voyageur expéditeur français L'Européenne de Tourisme (Amplitude Internationale) pour une contrepartie totale de 6 044 € [8 631 \$]. Un montant de 4 644 € [6 241 \$] a été versé au comptant à la date d'acquisition et le solde initialement estimé de 1 400 € [1 923 \$] a été payé le 11 juillet 2008. Un écart d'acquisition provisoire de 3 516 \$ avait été constaté à la suite de cette opération.

Note 7 : Autres actifs

	2008 \$	2007 \$
Placements dans des sociétés satellites et autres placements	59 662	628
Frais reportés, solde non amorti	2 788	2 701
Divers	847	1 102
	63 297	4 431

Le 10 décembre 2007, la société a acquis une participation de 35 % dans Caribbean Investments B.V. [« CIBV »], une société qui exploite cinq hôtels, situés au Mexique et en République Dominicaine, pour une contrepartie au comptant de 51 605 \$ [51 100 \$ US] et des paiements conditionnels supplémentaires pouvant atteindre 4 000 \$ US basés sur l'atteinte de certaines conditions spécifiques d'ici 2009. Les coûts d'acquisition relatifs à cette transaction se sont élevés à 2 099 \$. Cette acquisition a été comptabilisée selon la méthode de comptabilisation à la valeur de consolidation, et la quote-part du bénéfice net de la société acquise a été comptabilisée à compter du 10 décembre 2007. L'écart entre le coût de la participation de la société dans CIBV et sa quote-part de l'actif net à la date d'acquisition s'élève à 16 000 \$ et a été alloué à l'écart d'acquisition théorique.

De plus, le 9 avril 2008, la société a effectué un apport en capital de 4 150 \$ [4 113 \$ US] dans la société CIBV. La société s'est également engagée à effectuer un apport en capital additionnel de 4 200 \$ US avant le 30 novembre 2008.

L'actionnaire majoritaire de CIBV pourrait exiger de la société qu'elle avance les fonds nécessaires au remboursement d'une des dettes à long terme de CIBV advenant que celle-ci ne soit pas en mesure d'effectuer les remboursements prévus. Le montant maximal que la société pourrait devoir avancer ne peut cependant pas être supérieur à sa quote-part de 35 % de cette dette à long terme. Au 31 octobre 2008, la quote-part de la dette à long terme de la société s'élève à 13 234 \$ [8 579 €].

Note 8 : Dette à long terme

Le 1^{er} août 2008, la société a prolongé ses emprunts garantis par des aéronefs. Au 31 octobre 2008, le montant des emprunts s'élève à 48 180 \$ [40 000 \$ US]. Les emprunts portent intérêts aux taux TIOL (Taux interbancaire offert à Londres) majorés de 2,15 % et 3,25 % et sont remboursables par six versements semestriels égaux jusqu'en août 2011.

Au 31 octobre 2008, la société dispose d'un crédit à terme rotatif au montant de 86 350 \$ et, aux fins d'émission de lettre de crédit, sur un crédit rotatif au montant de 60 000\$, pour lequel la société doit céder en nantissement de la trésorerie égale à 105 % des lettres de crédit émises. Selon les termes de cette entente, les tirages peuvent être effectués sous la forme d'acceptations bancaires ou d'emprunts bancaires, en dollars canadiens, en dollars américains, en euros ou en livres sterling. L'entente porte intérêt au taux des acceptations bancaires, au taux préférentiel de l'institution financière, ou au TIOL, majoré d'une prime déterminée en fonction de certains ratios financiers calculés sur une base consolidée. Le crédit à terme rotatif a porté intérêt au taux moyen de 3,9 % au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2008. Au 31 octobre 2008, un montant de 80 000 \$ était utilisé.

Au 31 octobre 2008, la société dispose de deux crédits à terme rotatif au montant de 9 485 \$ et de 98 140 \$ pour un montant total de 107 625 \$, le premier échéant en 2010 et le second échéant en 2011. Selon les termes de ces ententes, les tirages peuvent être effectués sous la forme d'acceptations bancaires ou d'emprunts bancaires, en dollars canadiens, en dollars américains, en euros ou en livres sterling. Ces ententes portent intérêts au taux des acceptations bancaires, aux taux préférentiel de l'institution financière, ou au TIOL affecté par une prime différente déterminée selon la forme de financement. Au 31 octobre 2008, un montant de 20 000 \$ était utilisé de la facilité de crédit échéant en 2011. Le crédit à terme rotatif utilisé a porté intérêt au taux moyen de 3,12 % au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2008.

Note 9 : Capital-actions

a) Capital-actions

Autorisé

Actions à droit de vote variable de catégorie A

Un nombre illimité d'actions à droit de vote variable de catégorie A [« actions de catégorie A »], participantes, ne pouvant être détenues ou contrôlées que par des personnes autres que des Canadiens au sens de la *Loi sur les transports au Canada* [« LTC »], lesquelles se voient conférer une voix par action de catégorie A, sauf i) si le nombre d'actions de catégorie A émises et en circulation excède 25 % du total des actions votantes émises et en circulation (ou tout pourcentage supérieur que le gouverneur en conseil peut fixer aux termes de la LTC), ou ii) si l'ensemble des voix exprimées par les détenteurs d'actions de catégorie A ou pour leur compte à une assemblée dépasse 25 % (ou tout pourcentage supérieur que le gouverneur en conseil peut fixer aux termes de la LTC) de l'ensemble des voix qui peuvent être exprimées à cette assemblée.

Si l'un ou l'autre de ces seuils est dépassé, le droit de vote rattaché à chaque action de catégorie A diminuera automatiquement, sans autre formalité. Pour la circonstance décrite en i) ci-dessus, les actions de catégorie A prises comme une catégorie ne peuvent pas donner plus de 25% (ou tout pourcentage supérieur que le gouverneur en conseil peut fixer aux termes de la LTC) du total des droits de vote rattachés au total des actions votantes émises et en circulation de la société. Pour la circonstance décrite en ii) ci-dessus, les actions de catégorie A prises comme une catégorie pour une

assemblée ne peuvent pas donner plus de 25 % (ou tout pourcentage supérieur que le gouverneur en conseil peut fixer aux termes de la LTC) du nombre total des voix qui peuvent être exprimées à cette assemblée.

Chaque action de catégorie A émise et en circulation sera convertie en une action à droit de vote de catégorie B, automatiquement et sans aucune démarche de la part de la société ou du porteur si i) l'action de catégorie A est ou devient détenue et contrôlée par un Canadien au sens de la LTC, ou ii) les dispositions de la LTC ayant trait aux restrictions relatives à la propriété étrangère sont abrogées sans être remplacées par d'autres dispositions semblables.

Actions à droit de vote de catégorie B

Un nombre illimité d'actions à droit de vote de catégorie B [« actions de catégorie B »], participantes, ne pouvant être détenues et contrôlées que par des Canadiens au sens de la LTC, lesquels se voient conférer une voix par action à droit de vote de catégorie B à toutes les assemblées d'actionnaires de la société.

Chaque action de catégorie B émise et en circulation sera convertie en une action de catégorie A, automatiquement et sans aucune démarche de la part de la société ou du porteur, si l'action de catégorie B est ou devient détenue ou contrôlée par une personne autre qu'un Canadien au sens de la LTC.

Actions privilégiées

Un nombre illimité d'actions privilégiées, sans droit de vote, pouvant être émises en séries, chaque série comportant le nombre d'actions, la désignation, les droits, privilèges, restrictions et conditions qui sont fixés par le conseil d'administration.

Émis et en circulation

Les modifications touchant les actions de catégorie A et les actions de catégorie B ont été les suivantes :

	Exercice terminé le 31 octobre 2008	
	Nombre d'actions	Montant (\$)
Solde au 31 octobre 2007	33 628 386	156 964
Émission de la trésorerie	65 635	1 331
Exercice d'options	48 420	903
Rachat d'actions	(1 064 200)	(5 000)
Solde au 31 octobre 2008	32 678 241	154 198

Au 31 octobre 2008, le nombre d'actions de catégorie A et d'actions de catégorie B s'élevait respectivement à 1 383 159 et à 31 295 082 [1 978 743 et 31 649 643 au 31 octobre 2007].

Rachats d'actions

Le 15 juin 2008, la société a renouvelé, pour une période de douze mois, son offre publique de rachat dans le cours normal de ses activités. Ce renouvellement vise de racheter pour fins d'annulation un nombre maximal de 3 175 506 actions à droit de vote variable de catégorie A et à droit de vote de catégorie B de la société, soit moins de 10 % des actions à droit de vote variable de catégorie A et à

droit de vote de catégorie B détenues par le public à la date du dépôt de l'offre. Les actions seront rachetées au cours du marché plus les frais de courtage.

Conformément à ses offres publiques de rachat dans le cours normal de ses affaires, la société a racheté, au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2008, un total de 1 064 200 actions à droit de vote, composé d'actions de catégorie A et d'actions de catégorie B, pour une contrepartie au comptant de 24 864 \$.

b) Options

	Nombre d'options	Prix moyen pondéré (\$)
Solde au 31 octobre 2007	506 083	22,70
Attribuées	259 181	21,35
Exercées	(48 420)	13,21
Annulées	(671)	22,34
Solde au 31 octobre 2008	716 173	22,85
Options pouvant être exercées au 31 octobre 2008	322 884	19,90

c) Bénéfice (perte) par action

Le bénéfice (la perte) de base par action et le bénéfice dilué (la perte diluée) par action ont été calculés comme suit :

[en milliers, sauf les montants par action]

	Périodes de trois (3) mois terminées les 31 octobre		Exercices terminés les 31 octobre	
	2008	2007 [Redressé – note 2]	2008	2007 [Redressé – note 2]
	\$	\$	\$	\$
Numérateur				
Bénéfice (perte) attribuable aux porteurs d'actions à droit de vote	(78 146)	6 625	(50 011)	78 503
Intérêts sur débetures pouvant être réglées en action à droit de vote	—	—	—	129
Bénéfice (perte) attribuable aux porteurs d'actions à droit de vote et servant au calcul du bénéfice dilué (perte diluée) par action	(78 146)	6 625	(50 011)	78 632
Dénominateur				
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	32 476	33 618	33 108	33 763
Débetures pouvant être réglées en actions à droit de vote	—	—	—	94
Options d'achat d'actions	—	191	—	304
Bons de souscription	—	—	—	51
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation ajusté servant au calcul du bénéfice dilué (perte diluée) par action	32 476	33 809	33 108	34 212
Bénéfice (perte) par action				
De base	(2,41)	0,20	(1,51)	2,33
Dilué(e)	(2,41)	0,20	(1,51)	2,30

Aux fins du calcul de la perte diluée par action pour la période de trois mois et l'exercice terminés le 31 octobre 2008, la débeture pouvant être réglée en actions à droit de vote n'a pas été pris en compte dans le calcul de la perte diluée par action en raison de son effet antidilutif. L'incidence potentielle de la débeture sur le dénominateur est de 195 000 actions pour la période de trois mois terminée le 31 octobre 2008 et de 130 000 actions pour l'exercice terminé à la même date. Étant donné les pertes enregistrées au cours de la période de trois mois et l'exercice terminé le 31 octobre 2008, les 716 173 options d'achat d'actions en circulation ont été exclues du calcul de la perte diluée par action en raison de leur effet antidilutif.

Les débetures pouvant être réglées en actions à droit de vote n'ont pas été pris en compte dans le calcul du bénéfice dilué par action de la période de trois mois terminée le 31 octobre 2007. L'incidence potentielle de ces titres sur le dénominateur est de 92 000 actions pour la période de trois

mois terminée le 31 octobre 2007. Aux fins du calcul du bénéfice dilué par action de la période de trois mois et de l'exercice terminés le 31 octobre 2007, 137 222 options d'achat d'actions ont été exclues du calcul puisque le prix d'exercice de ces options était supérieur au cours moyen des actions de la société pour les périodes respectives.

Note 10 : Cumul des autres éléments du résultat étendu

	Exercice terminé le 31 octobre	
	2008 \$	2007 \$
Cumul des autres éléments du résultat étendu		
Solde au début de l'exercice	(66 501)	(12 413)
Autres éléments du résultat étendu de l'exercice	140 374	(54 088)
Solde à la fin de l'exercice	73 873	(66 501)

Note 11 : Informations sectorielles

La société a déterminé qu'elle exerce ses activités dans un seul secteur d'exploitation, à savoir les voyages vacances. Ainsi, les états consolidés des résultats incluent toutes les informations requises. En ce qui a trait aux secteurs géographiques, la société exerce ses activités principalement en Amérique et en Europe.

	Période de trois (3) mois terminée le 31 octobre 2008			Exercice terminé le 31 octobre 2008		
	Amérique \$	Europe \$	Total \$	Amérique \$	Europe \$	Total \$
Revenus	467 168	323 256	790 424	2 536 831	976 020	3 512 851
Dépenses d'exploitation	466 736	294 417	761 153	2 461 307	924 217	3 385 524
	432	28 839	29 271	75 524	51 803	127 327
Immobilisations corporelles et écarts d'acquisition et autres actifs incorporels ^[1]				192 231	130 866	323 097

	Période de trois (3) mois terminée le 31 octobre 2007 [Redressé – note 2]			Exercice terminé le 31 octobre 2007 [Redressé – note 2]		
	Amérique \$	Europe \$	Total \$	Amérique \$	Europe \$	Total \$
Revenus	427 990	252 428	680 418	2 278 116	767 801	3 045 917
Dépenses d'exploitation	410 235	249 014	659 249	2 157 038	750 762	2 907 800
	17 755	3 414	21 169	121 078	17 039	138 117
Immobilisations corporelles et écarts d'acquisition et autres actifs incorporels ^[2]				194 236	117 297	311 533

^[1] Au 31 octobre 2008

^[2] Au 31 octobre 2007

Note 12 : Garanties

Dans le cours normal de ses affaires, la société a conclu des ententes dont certaines dispositions répondent à la définition de garantie. Ces ententes prévoient des indemnités et des garanties pour la contrepartie dans des opérations telles que contrats de location-exploitation, lettres de crédit irrévocables et contrats de cautionnement.

Ces ententes peuvent obliger la société à indemniser une contrepartie pour les coûts ou pertes attribuables à divers événements tels que non-conformité à des déclarations antérieures ou à la garantie, perte ou endommagement de biens, réclamations pouvant survenir pendant la prestation de services et passif environnemental.

Les notes 4, 11, 12, 13 et 21 des états financiers consolidés vérifiés 2007 fournissent des informations au sujet de certaines de ces ententes. Les paragraphes qui suivent présentent des informations supplémentaires.

Contrats de location-exploitation

La plupart des contrats de location d'espaces dans les aéroports et d'autres biens immobiliers signés par les filiales de la société comportent des clauses générales d'indemnisation les engageant, en tant que preneur, à indemniser le bailleur en cas de passif lié à l'utilisation des biens loués. Ces baux viennent à échéance à diverses dates jusqu'en 2034. La nature de ces ententes varie selon les contrats de telle sorte que la société ne peut estimer le montant total que ses filiales pourraient être appelées à verser à ses bailleurs. Il ne s'est jamais produit qu'une filiale de la société doive verser un montant appréciable en vertu de ce genre d'entente; par ailleurs, la société et ses filiales sont protégées par une assurance-responsabilité pour ce genre de situation.

Lettres de crédit irrévocables

La société a signé des lettres de crédit irrévocables avec certains de ses fournisseurs. En vertu de ces lettres de crédit, la société garantit le paiement de certains services touristiques, tels que chambres d'hôtel, qu'elle s'est engagée à payer, peu importe qu'elle les vende ou non. Ces ententes, qui portent sur des blocs de services touristiques considérables, sont généralement émises pour un an et sont renouvelables. La société a également remis aux organismes provinciaux de réglementation de l'Ontario et de la Colombie-Britannique des lettres de crédit garantissant certaines sommes à ses clients pour l'exécution de ses obligations. Au 31 octobre 2008, les garanties totales données par la société en vertu de ces lettres de crédit s'élevaient à 504 \$. Il ne s'est jamais produit que la société doive verser un montant appréciable en vertu de ces lettres de crédit.

Contrats de cautionnement

La société a signé des contrats de cautionnement par lesquels elle garantit un montant prescrit à ses clients à la demande des organismes de réglementation, au sujet de l'exécution des obligations comprises dans les mandats de ses clients pendant la durée des permis accordés à la société pour ses activités de grossiste et d'agences de voyages dans la province de Québec. Ces ententes sont généralement émises pour un an et sont renouvelables chaque année. Au 31 octobre 2008, le montant total de ces garanties s'élevait à 790 \$. Il ne s'est jamais produit que la société doive verser un montant appréciable en vertu de ces ententes.

Au 31 octobre 2008, aucune somme n'était comptabilisée en vertu des ententes mentionnées ci-dessus.